

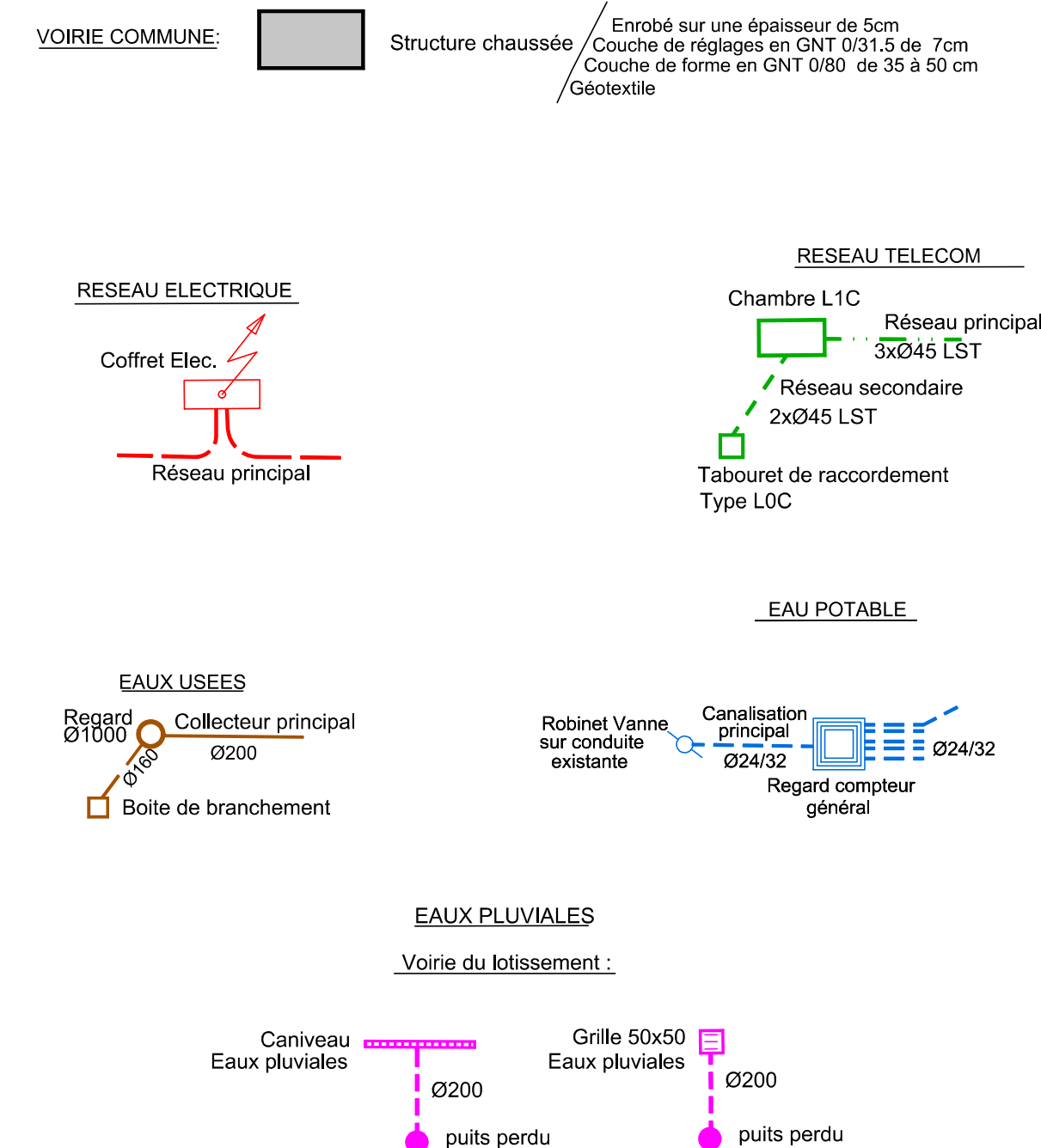
RÉSIDENCE DE TERRAINS À BÂTIR "LES HAUTS DE MOISSIEU"

15 avril 2024

commune de Moissieu sur Dolon

PA8 - PLAN DES TRAVAUX

LEGENDE APS des VRD

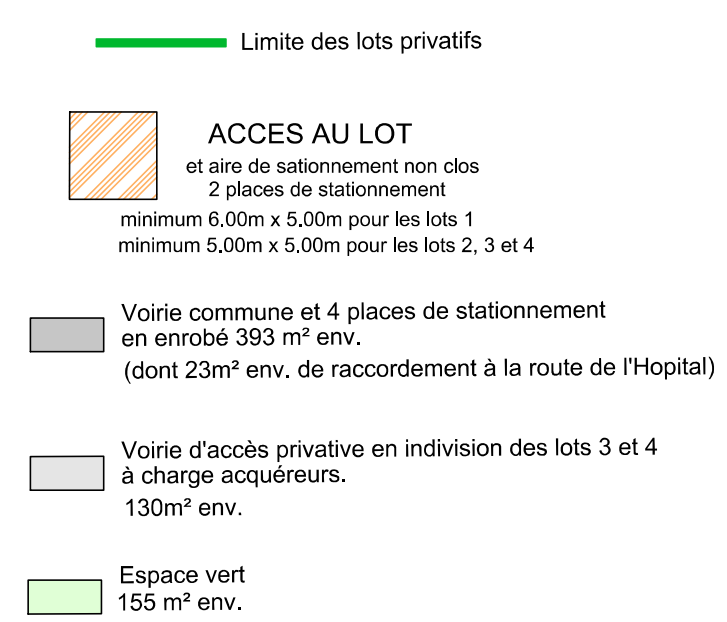


Nota: Les eaux pluviales de la voirie commune seront collectées par un système de grilles et de caniveaux puis infiltrées dans 4 puits perdus de 5m³ chacun.

Sur la voirie d'accès privative en indivision des lot 3 et 4, des travaux comportant une grille eaux pluviales connectée à un puits perdu de 5m³ seront à réaliser, à charge acquéreurs de ces 2 lots.

Les eaux pluviales des lots seront collectées et traitées à la parcelle, sur chaque lot. Elles seront déversées dans des cuves individuelles de 5000L chacunes à charge acquéreurs, puis infiltrées dans chaque lot par un système individuel de puits perdu à charge acquéreur.

LEGENDE



Nota: Les surfaces des lots sont approximatives. Elles seront définitives lorsque le bornage périmétrique sera réalisé.

Les talus engendrés par la voirie sont donnés à titre indicatif.

— = Application du parcellaire cadastral actuel.
Elle ne saurait prévaloir une véritable définition des limites de propriété, effectuée et garantie par la délimitation-bornage contradictoire entre propriétés privées, et par alignement au droit du domaine public.

La position et le dimensionnement des éléments définis sur la PA8 sont indicatifs. Ils devront être précisés par un plan d'exécution.
Le plan des travaux PA8 du Permis d'Aménager ne peut se substituer à un plan d'exécution.

